

Congrès régional de Midi-Pyrénées

Date-Lieu : 20-03-14 à Pamiers

problématique(s) Secteur Corporatif

Mandat régional :

Le congrès régional demande :

SALAIRES

- Le dégel du point d'indice et refonte des grilles indiciaires des administratifs : suppression de la catégorie C car les personnels de cette catégorie développent des compétences et des niveaux de responsabilité non reconnus financièrement. Cette refonte permettrait une hausse du niveau de vie et une reconnaissance de l'utilité sociale.
- L'élargissement du GRAF aux catégories B et C : peut-être un/le moyen de supprimer la catégorie C
- Une meilleure prise en compte de la progression de carrière des fonctionnaires par une augmentation des moyens de promotion au moins égale aux moyens mis en œuvre pour la déprécarisation.

EVALUATION DES PERSONNELS

- La réaffirmation du mandat supprimant le corps des IGAPS puisqu'il ne constitue pas une aide mais un facteur déstabilisant du fait de leur méconnaissance des dossiers des personnels,

DIVERSIFICATION DES CARRIERES

- Que la diversification des carrières puisse être développée par la simplification des démarches : procédures de détachement/reconversion plus égalitaires,
- Que le changement de carrière puisse exister sur la base de la reconnaissance du travail accompli dans une fonction différente
- De favoriser les passerelles entre les catégories dès que la capacité de l'agent est démontrée : mise en place de CT avec évaluation critériée.

Secteur CFAA et CFPPA

Il y a un besoin urgent de retravailler sur le protocole de gestion des personnels datant de 1998. Nous demandons qu'un processus de négociation s'engage avec l'administration afin que chaque région puisse disposer d'un document cadre, cohérent. L'autonomie de gestion des chefs d'établissement est bien trop souvent transformée en adaptation locale du protocole, avec des documents « fabrication maison » qui ne correspondent à aucun texte de référence de la fonction publique. De plus, cela crée de trop grandes disparités dans les conditions de travail des personnels au sein d'une même région.

Nous réaffirmons notre attachement à une formation professionnelle, continue et par apprentissage publique et nationale. Nous ne voulons pas que les orientations stratégiques et les conditions de travail des personnels soient uniquement définies et dépendantes des régions.

au niveau des personnels administratifs et techniques :

si le besoin permanent est avéré, les agents doivent être titularisés, dans leur centre d'affectation, sur les catégories B et C.

au niveau des personnels formateurs :

application généralisée d'un protocole régional.

Réflexion à avoir sur le statut des formateurs : titularisation ? Cdisation ? Modalités ? Quels types de contrats (droit public, droit privé) ?

Nous remettons en cause les modalités du plan de déprécarisation : très peu de collègues formateurs s'inscrivent dans cette démarche car les modalités (dossier) ne sont pas adaptées au travail spécifique de formation qui se fait dans les CFAA et les CFPPA. Par ailleurs le principe de mobilité est un frein majeur à ce plan. De plus, au final, ce plan de déprécarisation aggrave la précarisation dans les centres, car il est nécessaire de remplacer les départs des collègues concernés par un contingent de nouveaux collègues avec des contrats précaires.

Au niveau des CFAA :

apprenti en situation de handicap

Nous demandons une meilleure prise en compte concernant l'accueil d'apprentis en situation de handicap. Dans de nombreuses filières, suite à des tests de repérage concernant les difficultés en lecture et écriture, nous atteignons des taux de 50 % de jeunes ayant de grosses difficultés.

En apprentissage se pose le problème de la prise en charge d'AVS (financement par l'employeur, démarche administrative compliquée...).

Par ailleurs, cette situation amène des adaptations pédagogiques (supports de cours adaptés, 1/3 temps sur les évaluations, individualisation...) qui doivent être prises en compte non seulement dans l'organisation pédagogique, mais aussi en terme de charges financières et administratives supplémentaires.

Postes gagés

nous nous opposons aux départs « forcés » des titulaires car cette solution fragilise les centres : perte de personnes compétentes et bien implantées et identifiées au niveau des réseaux professionnels, aggravation de la précarisation des personnels nécessairement recrutés pour compenser ces départs.

Modalités d'évaluations par UC

Concernant les modalités d'évaluations des formations par UC, nous nous interrogeons sur la pertinence de ce qui se fait actuellement : un formateur est à la fois juge et partie : il élabore des sujets d'épreuves, il assure le face à face pédagogique de ses apprenants, il fait passer les évaluations et les corrige : comment rester le plus objectif possible ? Comment garantir le recul nécessaire face à une copie de tel ou tel apprenant avec lequel il y aurait eut des « problèmes » durant sa formation ?

Divers

Au niveau Midi-Pyrénées nous allons créer un groupe de travail portant sur les problématiques de l'application et de l'évolution du protocole de gestion des personnels avec pour objectif de produire un document-cadre sur lequel les personnels pourraient s'appuyer pour aller ensuite faire des propositions à l'administration.

Congrès régional de Midi-Pyrénées

Date-Lieu : 20-03-14 à Pamiers

problématique(s) Secteur PSL

Mandat régional :

L'outil syndical à l'épreuve de la décentralisation et de la déconcentration

Quelles revendications et quelles stratégies syndicales à opposer à la transparence due aux représentants des personnels, ainsi que le rétablissement d'un dialogue social de qualité ?

Les instances de l'Enseignement Agricole doivent être consultées à toutes les échelles, du local au national, sur l'évolution de la carte des formations, générales et professionnelles, initiales et continues. Dans ce cadre, le CCREFP doit être dissout.

La carte des formations professionnelles ne doit pas être constituée uniquement en fonction des desiderata de la profession et de besoins économiques à court terme. L'État doit rester le garant de la qualité et de l'égalité du service public sur l'ensemble du territoire. A ce titre, le SNETAP s'oppose à la régionalisation de la formation professionnelle et réaffirme son attachement à un service public national d'enseignement.

De plus, le SNETAP s'interroge sur la participation de certains membres du CODEAP à cette instance, au vu des politiques qu'ils mènent ou qu'ils soutiennent, à travers leur groupe politique.

Enfin la FSU doit réellement s'imposer comme interlocuteur principal du Conseil Régional sur toutes les questions relatives à l'enseignement, et le SNETAP doit développer ce travail fédéral.

Égalité garçons-filles, hommes-femmes

Dans le cadre de sa vision émancipatrice de l'école le SNETAP soutient toutes les initiatives visant à combattre les stéréotypes de genre et à promouvoir une réelle égalité garçons-filles.

Il dénonce les attaques réactionnaires portées par de nombreux groupes et représentants politiques proches ou membres de la manif pour tous, visant à stigmatiser les individus en fonction de leur sexe, de leur genre ou de leur sexualité.

27^{ème}
CONGRÈS
NATIONAL

50 ANS D'AVENTURE
COLLECTIVE POUR
L'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC

Congrès régional de Midi-Pyrénées

Date-Lieu : 20-03-14 à Pamiers

problématique(s) Secteur Pédagogie et vie scolaire

Mandat régional :

- Classes de 4^{ème} - 3^{ème}

Le congrès régional du SNETAP FSU, réuni ce jour au LEGTA de Pamiers, s'oppose au traitement fait aux classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole public.

Ces classes, pourtant soutenues par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche dans la note de service N2013-2139 d'octobre 2013, sont, dans les faits, abandonnées par les administrations régionales. Pour preuve, l'argumentaire porté par la rectrice de l'académie de Toulouse lors du Conseil Académique du 05 février 2014 : il s'agit pour elle « *de réduire encore le potentiel de structures en collèges hors 4^{ème} - 3^{ème} générales* », considérées, de manière à peine voilée, comme des voies de garages.

Si l'égal accès de tous les jeunes à l'éducation au travers du collège unique est un idéal auquel nous ne renonçons pas, nous refusons la disparition des 4^{ème}-3^{ème} dans les EPLEFPA. Le Service Public en effet, doit continuer à proposer des réponses concrètes et adaptées aux difficultés de certains collégiens et ne pas les abandonner aux établissements privés.

- Dispositif « DIMA »

Nous réclamons que soit mise en place une véritable évaluation du dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)

Nous demandons que le SNETAP-FSU puisse porter au sein de chaque instance de notre fédération la réactivation du débat concernant ce dispositif, afin de prendre en compte les conclusions de cette évaluation.

Nous estimons que, dans nos EPL, il s'agit d'un outil efficace et adapté pour « raccrocher » des jeunes en perdition.

- Interventions policières au sein des établissements scolaires

Le SNETAP-FSU condamne tant le principe que les modalités des interventions policières au sein des établissements scolaires et tient à en souligner le caractère inefficace et générateur de suspicion et de défiance entre agents et usagers.

Ces interventions ne peuvent être justifiées que par l'existence d'infractions graves et lorsqu'il est impossible d'y mettre fin par l'interpellation des auteurs à l'extérieur de l'enceinte scolaire. Au cas où elles s'avéreraient indispensables, elles doivent être prévues et le cas échéant préparées en amont en concertation avec toute l'équipe éducative afin d'en limiter les conséquences traumatisantes chez les jeunes et doivent être mises en place sous l'autorité du DRAAF.

Enfin, le SNETAP-FSU tient à insister sur le caractère indispensable de la pédagogie et des politiques de prévention dans la lutte contre les conduites à risques et exige de l'administration la mise en place de moyens supplémentaires pérennes, notamment en personnel infirmier et de vie scolaire, permettant aux équipes éducatives de développer ces actions de prévention vers les jeunes.

A l'unanimité des présent-e-s